

PICARDIE MALHEURE

le guide trimestriel du GEPOP



N° 12 Juin 1981

POUR AGIR

De nombreuses personnes nous écrivent pour nous demander " si le G.E.P.O.P. peut faire quelque chose contre telle ou telle chose; braconnage, battues, destruction d'un site, etc..."

Malheureusement trop souvent nous ne pouvons pas intervenir, ne possédant aucun détail précis sur les affaires qui nous sont signalées. Parfois même les lettres que nous recevons ne sont pas signées.

C'est pourquoi nous vous demandons, lorsque vous nous écrivez pour nous signaler un fait qui vous semble délictueux de préciser votre nom; votre adresse, votre numéro de téléphone, éventuellement le jour, l'heure et le lieu des faits, ainsi que des détails, (numéros minéralogiques, nombre de personnes...) Ainsi nous pourrions porter plainte s'il y a lieu.

Dans chaque numéro de PICARDIE NATURE nous vous présenterons les textes de loi qui peuvent vous être utiles. Nous vous conseillons de les découper et de les conserver sur vous, vous pourrez ainsi faire intervenir directement la gendarmerie la plus proche.

(Arrêté d'interdiction de la circulation des véhicules et engins à moteur dans les aunes en page 5)

J.M. THIERY

GRUPE ENVIRONNEMENT - PROTECTION - ORNITHOLOGIE en Picardie - Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - Agréé par les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Équipement (Loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports - MUSÉE DE PICARDIE - 80000 AMIENS - (C.C.P. LILLE 872.02)

Président: M. Noël Ranson Directeur de la publication: Pierre Royer

Abonnement : 10 fr (somme réduite à 5 fr pour les membres du G.E.P.O.P.)
Adhésions de soutien : à partir de 50 fr, normale : 25 fr, moins de 16 ans : 10 fr

Prix du numéro 3 fr

Dépôt légal: 2ème trimestre 1981

I.S.S.N. 0 182 - 4201

LES RAPACES DANS LA SOMME



-2-

Pierre Royer

L'enquête réalisée par le F.I.R (Fonds d'intervention pour les rapaces) sur la nidification des rapaces diurnes dans la Somme, nous a montré que leur statut restait précaire, qu'il était difficile de constater une amélioration concernant le nombre et la diversité des oiseaux de proie nicheurs. Bien que l'enquête laisse des "trous", par insuffisance de prospection, chaque observateur a pu relever au cours de ces sorties, que les résultats ne reflétaient pas toujours la densité qu'on aurait pu attendre dans certaines zones pourtant favorables. En dehors de ces résultats, les ornithologues de terrain savent bien que notre région reste mal placée sur le plan de l'observation des rapaces, et qu'en dehors des passages pré et post nuptiaux, la diversité et l'abondance des espèces en période de nidification reste médiocre. D'ailleurs, les observateurs picards restent admiratifs devant la densité de rapaces constatée dans l'Est de la France qui contraste avec la pauvreté de nos régions. Dans l'Argonne par exemple, les belles journées de printemps révèlent une grande densité de buses peu commune, mais il faut dire que les biotopes diffèrent d'un lieu à l'autre. Ces constatations nous amènent à nous demander pourquoi, malgré la protection légale dont ils sont l'objet et qui devrait leur être favorable, on ne constate pas dans l'ensemble d'évolution positive des effectifs de ces oiseaux de proie, mis à part quelques espèces telles que le Faucon crecerelle (*Falco tinnunculus*).

Certains indices permettent déjà d'échafauder quelques hypothèses.

Citons:

- Les moyens de destruction
- L'emploi des pesticides
- La disparition des biotopes

A) LES MOYENS DE DESTRUCTION:

+ Les moyens de destruction directs ou volontaires

Pièges à poteau: Ce sont des pièges à mâchoires fixés sur des piquets, lieux d'élection des buses et faucons lorsqu'ils guettent une proie. Lorsque l'oiseau se pose sur le poteau, les mâchoires se referment violemment sur ses pattes, emprisonnant l'oiseau qui périt dans des souffrances horribles, les serres brisées. Bien que son emploi soit interdit on le vend toujours, et aujourd'hui encore certains n'hésitent pas à l'utiliser au mépris des lois et compte tenu de vieilles croyances erronées qui considèrent les rapaces comme "nuisibles". Les constatations de ce délit restent presque toujours impossibles puisque son emploi a lieu dans des propriétés privées. Toutefois, plusieurs témoignages nous sont parvenus, signalant l'emploi illicite de ces pièges.

Le tir: Bien qu'il soit parfois le résultat d'une détermination hâtive, ou d'un ignorant, force est de constater qu'aujourd'hui encore certains esprits tardigrades n'hésitent pas à éliminer un "bec crochu" lorsqu'il se trouve à portée de fusil! Les causes restent toujours les mêmes, il s'agit de croyances profondément ancrées dans certains esprits mais irraisonnées (rapaces = "nuisibles" qui prélèvent le gibier). Le contrôle de ces délits s'avère quasi impossible car on ne peut pas mettre un garde derrière chaque porteur de fusil !

Que ce soit le tir ou le piégeage direct des rapaces, ces deux pratiques illégales existent encore dans la région, toujours

selon les témoignages que nous avons pu enregistrer.

+ Les moyens de destruction involontaires:

Les rapaces paient un lourd tribut à l'emploi d'appâts empoisonnés destinés à détruire les petits carnivores considérés comme "nuisibles" (Putois, Belette, Hermine...). L'usage de la strychnine présente un danger inévitable pour les rapaces (buses, milans) ceux ci attirés par cette proie meurent empoisonnés. L'emploi de pièges à mâchoires appâtés par une dépouille, destinés à éliminer les petits mammifères cités plus haut attirent également les oiseaux de proie charognards.

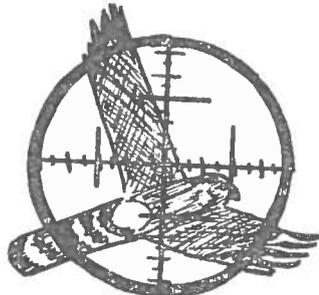
Les battues aux "nuisibles", qui ont pour but la destruction par le tir des pies, geais, corbeaux, en période de nidification représentent bien souvent l'abattage de rapaces qui occupent d'anciens nids de corvidés (Faucon crecerelle, hobereau, ...). Maintes fois les associations de protection de la nature ont dénoncé ces pratiques dangereuses pour les oiseaux de proie. On voit donc que directement ou indirectement, les rapaces paient un lourd tribut aux activités cynégétiques et que la protection de ces oiseaux reste toute relative malgré les textes législatifs. A cela s'ajoute une nouvelle campagne issue de certains milieux cynégétiques remettant en cause la protection des rapaces, et en particulier celle de la Buse variable (*Buteo buteo*) qui soit disant proliférerait... Le véritable problème est du aux espèces gibiers issues d'élevage, stressés par la captivité et incapables de s'adapter à un environnement naturel, qui représentent une proie facile pour ces rapaces. Leur capture est d'autant plus aisée que la vulnérabilité de ces animaux est grande. Quoi qu'il en soit, la protection des rapaces n'a jamais été remise en cause légalement, car les études scientifiques sur leur régime alimentaire ont démontré une fois pour toute que si des prélèvements s'effectuaient sur des espèces gibiers, il restait minimes, et leur utilité dans la régulation des petits rongeurs gênants pour l'agriculture restait inéluctable. La seule solution réside dans l'éducation du chasseur pour qu'une prise de conscience concernant les équilibres biologiques se fasse.

B) L'EMPLOI DES PESTICIDES:

L'intoxication des rapaces par les pesticides la plus célèbre reste celle occasionnée par le DDT. Certaines espèces telles le Faucon pèlerin accusaient des taux élevés dans leurs oeufs, ayant pour conséquence la stérilité des oiseaux. L'emploi de ce produit est aujourd'hui banni, mais d'autres substances chimiques de synthèse sont venues les remplacer. Qu'ils soient organochlorés ou autres ils représentent une nuisance qui tue lentement nos rapaces ou les rendent stériles.

C) LA DISPARITION DES BIOTOPES

Que ce soit le milieu bocager ou les zones humides, ils disparaissent devant les activités humaines en entraînant la raréfaction d'autant de refuges, de lieux de nidification ou de nourrissage. Les méthodes modernes d'agriculture anéantissent les milieux indispensables aux rapaces alors que ces derniers débarassent des ennemis des cultures



Devant ces menaces, comment s'étonner de la pauvreté des effectifs enregistrés dans la région ? Seul le Faucon crecerelle semble bien se maintenir, on l'observe même jusque dans nos villes ! mais que dire du hobereau, de l'Autour ou de l'Épervier dans la Somme ? ...et même quelle est la densité de Buses variables ? pourtant un des rapaces les plus communs ailleurs. Des sociétés se battent pour leur sauvegarde, que ce soit les interventions du GEPOP dont certains membres se dévouent pour récolter, soigner, et réadapter de nombreux rapaces trouvés blessés par le fusil ou empoisonnés, que ce soit le FIR qui agit au niveau national pour la protection des oiseaux de proie. Une amélioration de la mentalité de quelques chasseurs perce mais lentement. Le maintien de la protection intégrale des rapaces reste l'atout premier de leur sauvegarde, et l'on peut espérer que toutes ces mesures aboutiront au maintien des équilibres biologiques, indispensables pour sauver la nature.

F I R : B.P. 27 92250 La Garenne Colombes

GEPOP : clinique des oiseaux blessés 37 Rue du bois 80730
Saveuse

enquête effraie



Deux membres de la section ornithologique G.E.P.O.P (P. Royer et P. Triplet) ont lancé une enquête sur la Chouette effraie ou Chouette des clochers dans la Somme. Il s'agit de déterminer ses causes de disparition et les façons d'y remédier, ainsi que la biologie de l'espèce. Ce travail nécessite l'aide des personnes susceptibles de fournir des informations sur cette espèce, en particulier:

- Emplacement du site de l'effraie
- L'installation, sa disparition
- La nidification
- Les pelotes de régurgitation

La récolte des pelotes de régurgitation est d'une grande utilité dans l'étude du régime alimentaire de l'oiseau. Si vous avez l'occasion de collecter ces pelotes vous pouvez nous les expédier (tout envoi sera remboursé sur demande). Vous pouvez aussi indiquer l'endroit où elles reposent et nous irons les collecter sur place. Si vous êtes intéressés, un questionnaire précis est disponible (nous écrire à l'adresse ci dessous)

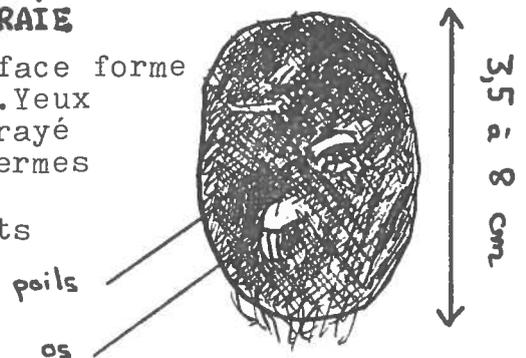
forme ovale

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LA CHOUETTE EFFRAÏE

Rapace nocturne, chasse rarement le jour. La face forme un masque en forme de coeur caractéristique. Yeux sombres, dessus roux pâle, dessous blanc non rayé. Fréquente les bâtiments, clochers, granges, fermes, ruines. Capture des rongeurs.

cris: cri aigu tremblé, chuintement, ronflements

Enquête chouette effraie
GEPOP
Rue de la République Musée de Picardie
80000 Amiens



PELOTE DE
REGURGITATION

335. — INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES VEHICULES ET ENGIN A MOTEUR DE TOUTE NATURE SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU LITTORAL DU DEPARTEMENT DE LA SOMME

LE PREFET DE LA REGION DE PICARDIE

PREFET DE LA SOMME

Officier de la Légion d'Honneur

Vu les dispositions du Code des Communes et notamment de son article L 131-13 ;

Considérant que la circulation de véhicules et engins à moteur de toute nature dans les dunes constitue un danger pour la sécurité publique et une source de dégradation importante ;

Sur la proposition du Sous-Préfet d'Abbeville ;

ARRETE

Article 1er. — A compter de la publication du présent arrêté et sur l'ensemble des communes littorales du Département de la Somme, la circulation dans les dunes est interdite aux véhicules et engins à moteur de toute nature.

Article 2. — Des dérogations exceptionnelles pourront être délivrées par le Maire de chaque commune, pour une durée limitée et pour un nombre restreint de véhicules.

Article 3. — Les présentes dispositions ne font pas obstacle au droit des Autorités Municipales de prescrire dans ce domaine, toutes mesures complémentaires qui leur paraîtraient opportunes, compte tenu des circonstances locales.

Article 4. — Le Secrétaire Général de la Somme, le Sous-Préfet d'Abbeville, les Maires des Communes de Quend, Fort-Mahon-Plage, Saint-Quentin-en-Tourmont, Le Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer, Woignarue, Ault et Mers-les-Bains, le Directeur départemental de l'Équipement (Service Maritime), le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché dans chacune des communes concernées.

Fait à Amiens, le 19 juin 1978

Le Préfet

Jean ROCHET

À DÉCOUPER



VERS UNE COORDINATION NATIONALE DES CENTRES DE SOINS
AUX ANIMAUX SAUVAGES BLESSES

Une réunion à laquelle participaient quinze centres de soins français et un suisse s'est déroulée à Nancy les 11 et 12 Avril. Jean-Marie et Patrick Thiéry, membres du Comité y représentaient le G.E.P.O.P.

Un des buts de cette réunion était de mettre sur pied une coordination nationale, voire internationale, regroupant tous les centres de soins aux animaux sauvages blessés. En effet, la grande diversité des causes d'accidents dont sont victimes les animaux sauvages (pièges, automobiles, lignes électriques, fusil, barbelés, mazout, pesticides, engins agricoles rapides) nécessite une normalisation des soins à leur prodiguer, techniques qui trop souvent ne sont pas enseignées dans les écoles vétérinaires.

On conçoit facilement que la tâche est ardue, pour arriver à ce résultat et que ces deux journées furent bien remplies. De nombreux renseignements techniques furent exposés à tour de rôle par les responsables des différents centres, portant en particulier sur les conditions de transport, de détention (aménagement des volières) sur les traitements des blessures et les précautions à prendre au cours des soins (certains centres ont eu à soigner des aigles), sur les régimes alimentaires, les parasitoses et les maladies qui guettent les animaux blessés et sur les possibilités de relâchage.

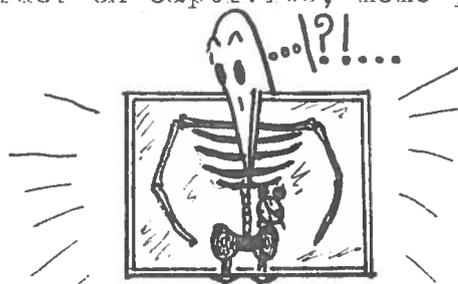
Certains grands principes ont reçu l'approbation générale, notamment :

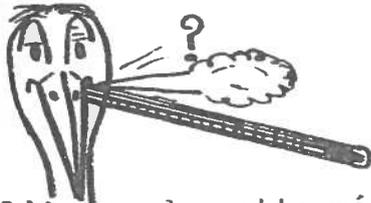
Le premier but des centres de réhabilitation demeure la remise en liberté des animaux soignés après leur guérison.

Les animaux soignés ne doivent jamais être présentés au public (malheureusement aucune loi ne peut empêcher certains margoulin de le faire ; il y a là un vide juridique à combler rapidement)

La reproduction en captivité d'animaux que leur état empêche de remettre en liberté (oiseaux amputés par exemple) pourra être tentée par certains centres ayant déjà une expérience dans ce domaine. D'ailleurs certaines reproductions ont déjà été menées à bien : Buse, Crécerelle, Faucon émerillon, Milan noir, Epervier, Moyen duc, Effraie, Grand duc et Faucon pèlerin.

D'autres problèmes ne sont pas encore résolus, en particulier la reproduction des rapaces de haut vol, dans le but, louable il est vrai, de freiner le désairage de ces oiseaux par les fauconniers. Cette question a d'ailleurs provoqué certains remous lors de la dernière Assemblée Générale du Fonds d'Intervention pour les Rapaces. Personnellement je n'approuve pas cette pratique ; les Rapaces de haut vol comme l'Autour des Palombes ou l'Epervier sont trop rares pour qu'on puisse se permettre de les garder en captivité, même pour la fauconnerie.

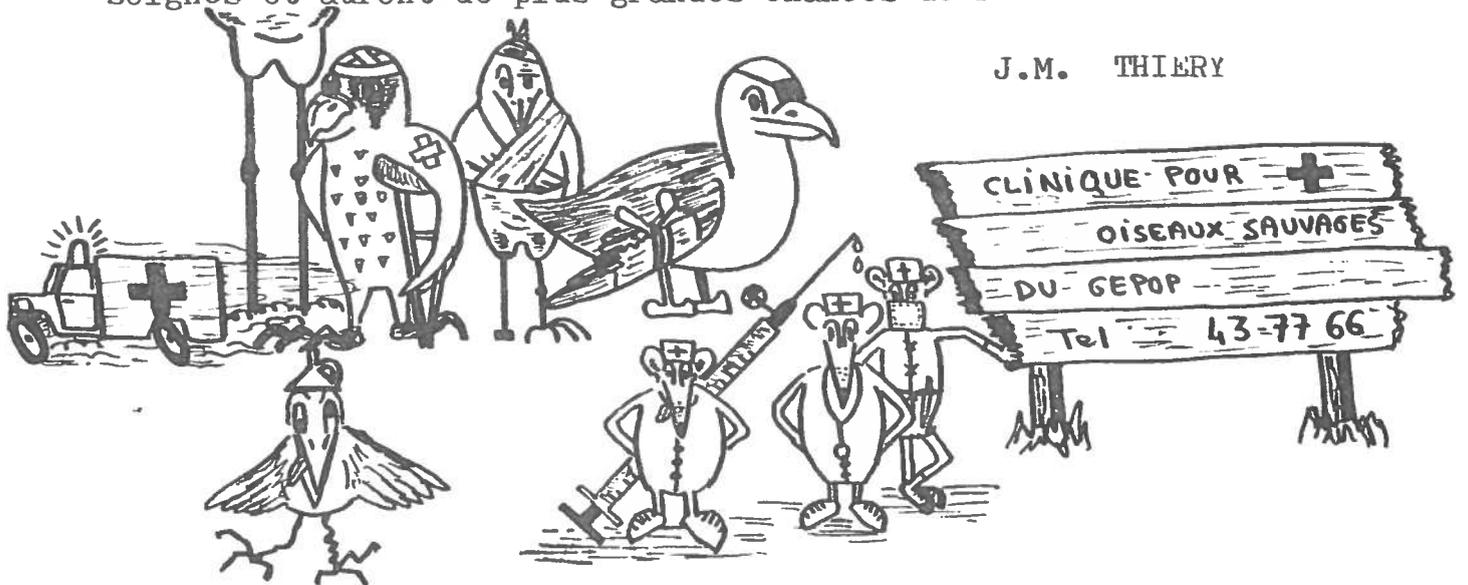




-7-

A l'issue de cette réunion on peut dire que la coordination nationale des centres de réhabilitation des animaux sauvages est bien partie. Les observations cliniques effectuées dans chaque centre seront regroupées et pourront être communiquées aux autres centres. L'école vétérinaire de Toulouse s'intéresse à notre travail et pourra nous aider, notamment en ce qui concerne les maladies et les parasitoses. Il reste beaucoup à faire, mais déjà les responsables des centres ne se sentent plus isolés. On peut ainsi espérer que les animaux sauvages blessés ou mazoutés seront de mieux en mieux soignés et auront de plus grandes chances de retrouver la liberté.

J.M. THIERY



TEXEL,

Voyage annuel du GEPOP à l'île de Texel 16 et 17 Mai

Ce voyage regroupait de nombreux sympathisants du GEPOP et fut l'occasion de rencontres. Toutes les places disponibles ont été retenues. De nombreuses espèces furent rencontrées, principalement des oiseaux d'eau, Huitrier pie qui se posait sur la tête du garde en alarmant, vanneaux au nid, les gracieuses spatules également nicheuses. De nombreux clichés photographiques ont été tirés et feront certainement l'objet d'une soirée GEPOP. L'approche très aisée des oiseaux a surpris de nombreuses personnes en comparaison du comportement des oiseaux sur notre littoral livré aux abus de la chasse au gibier d'eau.



apprenez à les reconnaitre



-8-

I-LES PLONGEONS ET LES GREBES

P. ROYER
P. TRIPLET

Par cette rubrique que nous lançons, nous espérons aider les ornithologues débutants qui souvent ont des problèmes pour différencier des espèces proches par leur aspect. Il ne s'agit pas de passer en revue tous les oiseaux observables en Picardie mais uniquement ceux chez lesquels les confusions sont possibles. Quelques mots sur la situation de chaque oiseau dans la Somme accompagneront chaque texte.

QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

- * Guide des oiseaux d'Europe de Roger Peterson
editions Delachaux et Nestlé
- * Tous les oiseaux d'Europe multiguide Elsevier
Bruun et Singer
- * Oiseaux d'Europe d'Afrique du nord et du moyen orient
Heinzel Fitter Delachaux et Nestlé

GREBES ET PLONGEONS:

Si ces oiseaux ne posent pas de problèmes en plumage nuptial, la détermination en plumage hiver provoque parfois des confusions.

PLONGEON CATMARIN: (Gavia stellata)

Il est le plus fréquemment noté sur notre littoral. On remarquera surtout le dos gris sombre moucheté de blanc. La tête et le bec sont légèrement inclinés vers le haut.

PLONGEON ARCTIQUE: (Gavia arctica)

Moins fréquent que le précédent, il présente un dos plus sombre que celui du Plongeon catmarin et non moucheté. La tête et le bec sont tenus à l'horizontale.

PLONGEON IMBRIN (Gavia immer)

Assez peu observé sur nos côtes, il est de la taille d'une oie. Sans point de comparaison permettant d'apprécier la taille, il peut être confondu avec le Plongeon arctique. Mais on notera, sur l'oiseau vu de profil à la base du cou un collier sombre plus ou moins prononcé.

GREBE HUPPE: (Podiceps cristatus)

C'est le grèbe le plus commun de notre région. Il est le plus grand des cinq grèbes visibles en Europe (50 cm). Le dos est grisâtre. Deux marques blanches peuvent être observées sur les ailes quand l'oiseau vole (voir schéma). Le cou est long et le bec rose.

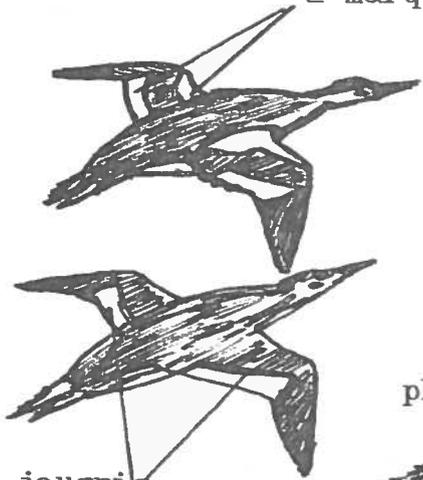
GREBE JOUGRIS: (Podiceps griseigena)

Il est observé régulièrement en hiver. A peine plus petit que le précédent les ailes ne portent qu'une tache blanche (voir schéma). Le cou est plus court et supporte une tête à bec sombre à base jaune.

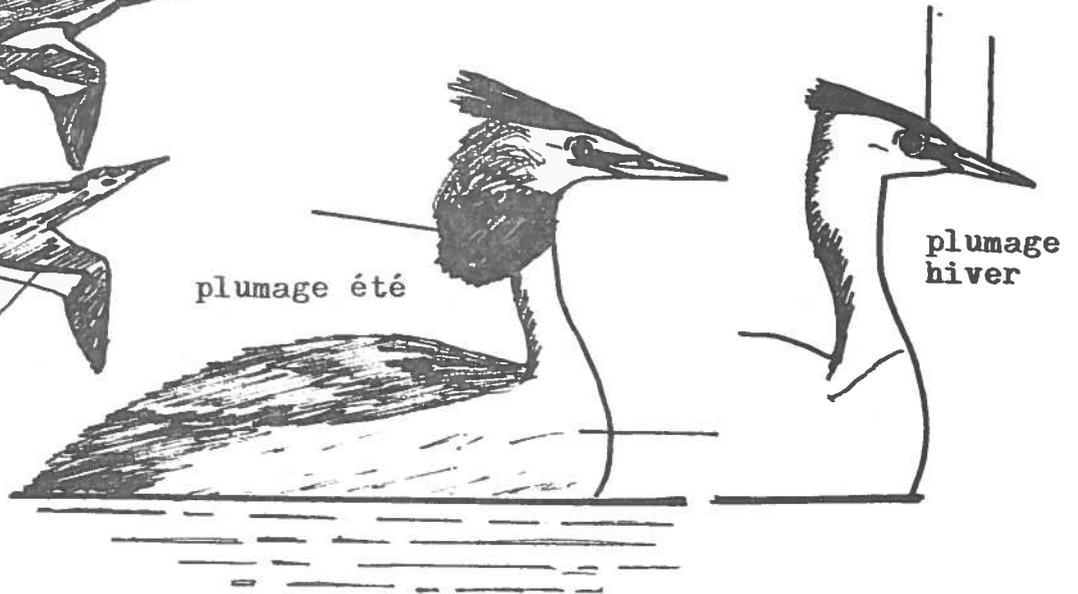
GREBE ESCLAVON: (Podiceps auritus)

Beaucoup plus petit que les deux précédents (32 cm) il ne peut être

Grèbe huppé:
2 marques blanches sur les ailes



Grèbe jougris
1 marque
blanche



plumage été

plumage
hiver

GREBE HUPPE

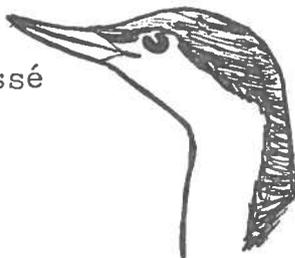


bec tenu
à
l'horizontale

PLONGEON
ARCTIQUE



bec retroussé



PLONGEON CATMARIN

gros bec



PLONGEON IMBRIN

QUELQUES REFERENCES:

L'AVOCETTE bulletin de la section ornitho GEPOP 1977 1 (2)
Folkestad A.O. et Frengen O; Identification sur le terrain des plongeurs
Gaviidae, pendant l'hiver

confondu qu'avec le grèbe à cou noir. Il est assez peu observé dans la Somme. Il se distingue principalement de l'espèce suivante par le dessus de sa tête. Le cou est blanc.

GREBE A COU NOIR : (Podiceps nigricollis)

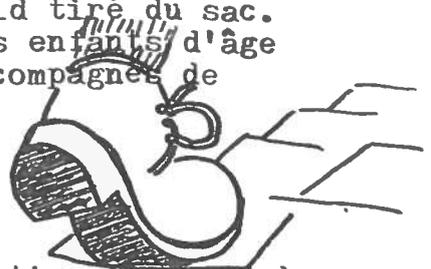
Il comptera certainement bientôt parmi les espèces nicheuses de la Somme. La distinction avec le grèbe esclavon est rendue possible par le dessin de la tête. On notera aussi le dos plus sombre que celui de l'espèce précédente.

GREBE CASTAGNEUX: (Podiceps ruficollis)

Sa petite taille le distingue aisément des autres espèces; c'est le plus petit des grèbes. Il est assez répandu dans la Somme.

AU CALENDRIER

Pour les sorties, se munir de vêtements chauds, imperméables, bottes jumelles, livre d'identification et d'un repas froid tiré du sac. Prévoir des sacs plastique pour les ramassages. Les enfants d'âge scolaire sont vivement encouragés à participer accompagnés de leurs parents, même non adhérents.



1,2,3, JUILLET : Randonnée pédestre de Péronne à Amiens par le chemin de halage sous la direction de Xavier Commecy.

Pour plus de détails détacher et renvoyer le bulletin ci contre à l'adresse suivante : MONSIEUR Xavier Commecy
204 Quai de la Somme
80000 AMIENS

6 SEPTEMBRE : Découverte de la faune et de la flore du Hable d'Ault sous la direction de Patrick Triplet. Nombreuses observations ornithologiques et flore particulière des galets. Rendez vous à 9 heures à la plage de Cayeux sud.

20 SEPTEMBRE : recensement d'oiseaux sur le littoral picard sous la direction de J M Thiery. Nombreuses observations ornithologiques et séance d'identification des oiseaux morts trouvés sur les plages.
Rendez vous à 8 heures au cirque d'Amiens
9 heures à Abbeville
9h30 à Noyelles sur mer

SORTIE GEPOP DES 1,2,3, JUILLET 1981

Je ,soussigné (e) Mr,Mme,Mlle:

Adresse complète:

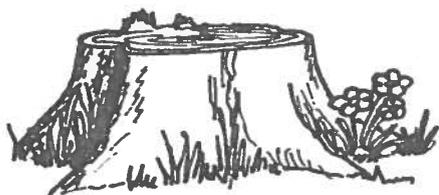
Désire participer à la randonnée pedestre des 1,2,3, Juillet 1981

Nombre de personnes: à:le:.....

Signature:

HISTOIRE D'ARBRES

(2ème partie)



Nous avons vu, dans le précédent bulletin, pourquoi et comment les arbres et les haies disparaissaient peu à peu dans un petit village du Vimeu, comme partout en France d'ailleurs. Voyons maintenant quelles en sont les conséquences.

La plus évidente est d'ordre esthétique. De grandes étendues plates couvertes uniquement de cultures et de pâtures entourées de barbelés sont sans conteste moins plaisantes à l'oeil que les haies et les rideaux d'arbres d'antan. Mais à notre époque, c'est la rentabilité qui gouverne. L'esthétique d'un paysage n'est rentable que dans une région vouée au tourisme, un Parc Naturel Régional par exemple, car la beauté d'une région est un argument de "vente".

Mais, après tout, ailleurs? la beauté? aucun intérêt!

Les autres conséquences sont moins visibles et généralement moins connues, mais plus concrètes. J'ai souvent discuté avec les anciens du village. "Dans le temps, il y avait beaucoup plus de gibier, les pluies ne ravinaient pas les champs et le vent ne versait pas les cultures..." C'est vrai, et la suppression des arbres et des haies y est pour beaucoup.

Les chasseurs se plaignent du manque de gibier. Il y a à cela plusieurs causes: la pression de chasse trop importante, la mécanisation de la culture, les pesticides..., mais aussi et surtout la disparition des arbres et des haies. Ce sont en effet des refuges pour les animaux, qui peuvent y nicher (notez l'hiver le nombre de nids dans les haies et les buissons!), se mettre à l'abri des intempéries, des prédateurs, des engins agricoles... Les oiseaux insectivores et les rapaces y sont plus nombreux, ce qui permet d'éliminer de façon naturelle les insectes et les rongeurs. Le gibier y est mieux protégé et se reproduit mieux.

Mais, après tout, il suffit aux chasseurs de faire des lâchers avant l'ouverture, et aux agriculteurs d'utiliser des insecticides contre les parasites et des poisons contre les rongeurs!

D'autre part, les agriculteurs se plaignent du vent qui arrache les tuiles des bâtiments, et qui couche et dessèche les cultures. Autrefois, les tuiles ne s'envolaient pratiquement jamais. Aujourd'hui, après chaque tempête, il faut en remettre sur des granges ou des habitations qui avaient jusqu'alors résisté à tous les coups de vent. Il en est de même pour les cultures de céréales qui versent à la moindre tempête. Les arbres et les haies coupaient le vent et ralentissaient sensiblement sa vitesse, ils protégeaient donc les villages et les cultures. Aujourd'hui, le vent peut parcourir des kilomètres sans le moindre obstacle!

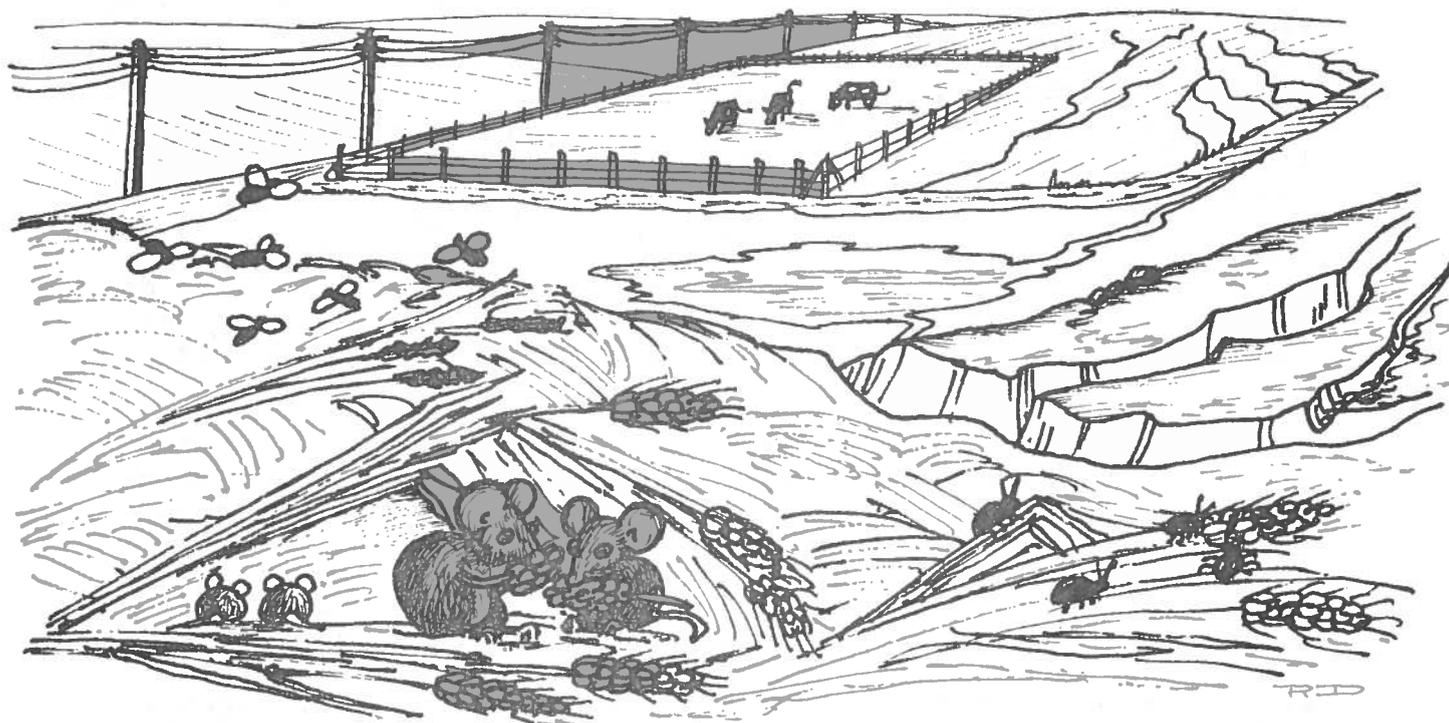
Mais, après tout, il suffit de construire des bâtiments plus résistants (remplacer les tuiles par des tôles ondulées) et indemniser les agriculteurs dont les cultures ont été anéanties!

Les agriculteurs se plaignent également de l'eau qui ravine leurs champs et inonde les creux. Ici aussi c'est la disparition des arbres et des haies qui en est la cause. Leurs racines retenaient l'eau de pluie qui s'écoulait lentement, longtemps après l'averse, ne dévalant plus les pentes et ne grossissant plus subitement les cours d'eau en créant des inondations.

Mais, après tout, il suffit de drainer et de construire des barrages!

En effet, nous pouvons nous passer des arbres et des haies; mais à quel prix? N'est-il pas en fin de compte plus profitable de les conserver ou de les replanter? D'autant plus que les arbres et les haies offrent d'autres avantages, que nous étudierons dans le prochain bulletin, où nous parlerons également de la façon de les replanter.

R. DELCOURT



EXTRAITS DES STATUTS DU G. E. P. O. P.

"L'Association dite "Groupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie" (G.E.P.O.P.) régie par la loi de 1901, a pour but de contribuer à l'éducation populaire en matière d'étude et de protection de la Nature et des oiseaux sauvages, et de sauvegarde et d'aménagement rationnel de l'environnement et des sites.

Elle se propose de mener toutes actions et interventions pour faire respecter les lois et décrets sur les espèces protégées, les périmètres sensibles, la protection de la Nature, l'urbanisme, dans le cadre de législation en vigueur".

AGIR

En patronnant des manifestations de sensibilisation
en formant des propositions concrètes
en intervenant juridiquement contre les délits,
en intervenant auprès des pouvoirs publics et des élus locaux
en coopérant avec les mouvements similaires.

Le GEPOP, association "agrée" (reconnue par les pouvoirs publics) veut être non une "société savante" mais d'abord militante.

C'est pourquoi, l'intérêt que vous pouvez nous marquer doit se concrétiser dans un engagement. La sympathie pour notre action ne suffira pas à résoudre les questions et à nous donner du poids.
NOUS N'AVONS QUE LE POUVOIR DE VOTRE ADHÉSION.

Conditions d'adhésion : adhésion normale : 25 francs
adhésion de soutien : 50 francs
moins de 16 ans : 10 francs

A DÉCOUPER

BULLETIN D'ADHÉSION AU G. E. P. O. P.

à adresser au G.E.P.O.P., Musée de Picardie, 80000 AMIENS - C. C. P. Lille 872.02

Je soussigné (e) (M., M^{me}, M^{lle})

Profession :

Adresse :

donne mon adhésion au G.E.P.O.P. et verse la somme de

Le

Signature,



Crédit Agricole, le bon sens près de chez vous.

Qu'on l'appelle nuisance ou saccage, la dévastation de l'espace et de la vie sauvages continue au même train depuis l'année européenne de protection de la Nature en 1970, date de création du G. E. P. O. P.

COMPRENDRE ET PROTÉGER LA NATURE

Lutter, dans notre région, contre ce gaspillage est le but du G.E.P.O.P. Aujourd'hui les menaces sont générales : aménagement touristique du littoral picard, remembrement industriel des campagnes, destruction des haies et des talus, déboisement, pollution des cours d'eau, assèchement des marais, urbanisation tentaculaire, *LA NATURE EST EN DANGER*. Et si les oiseaux ont droit à notre attention particulière, c'est qu'ils sont un excellent révélateur ; chacun peut s'y intéresser facilement, et une avifaune pauvre signale une région appauvrie.

Mais le GEPOP se préoccupe de tous les problèmes écologiques et d'environnement.

INFORMER ET INITIER

Association d'éducation populaire, le GEPOP veut rassembler toutes les personnes désireuses d'aider à la protection. Il se donne comme première tâche de faire connaître à tous la Nature, particulièrement aux plus jeunes, et de dénoncer les danger qui la menacent par :

- des expositions (70.000 visiteurs en 8 ans)
- des conférences, des projections, des débats
- des informations de presse
- des sorties d'initiation, des excursions
- des interventions dans les foyers et maisons de jeunes et établissements scolaires.

ÉTUDIER

Pour garantir le sérieux de ses interventions, le GEPOP s'appuie sur des commissions de réflexion et d'étude, et des recherches :

- " Section Ornitho " et centrale de données
- groupe " Côte Picarde "
- enquête décennale sur la pollution des mers et la chasse
- coordination régionale des enquêtes nationales.

PROTÉGER

Depuis dix ans, le GEPOP a organisé de nombreux actes de protection :

- pose de nichoirs
- nourrissage hivernal
- soins aux animaux blessés ou mazoutés
- constitution de réserves
- soutien à des actions régionales ou nationales (de la Vanoise aux Hortillonages)
- campagne de presse
- lettres ouvertes aux élus.